

Régularisation charges locatives

Par captainkurk, le 05/05/2009 à 15:50

Bonjour,

J'ai quitté début Mars 2009 mon logement que j'occupais depuis septembre 2008.

Pour ce logement meublé (un T3 de 70m² à Bordeaux), nous étions 3 colocataires ayant chacun un bail, payant chacun 350€ (250€ de loyer et 100€ de charges). Je trouve que le montant total des charges (300€) est très élevé, des amis vivant dans la résidence d'à côté payaient seulement 120€ de charges.

Ma première question:

Est-ce légal de louer un appartement à 3 personnes en leur faisant un bail différent à chacun?

Ma deuxième question:

N'ayant eu aucun justificatif ni régularisation de charges, je voudrais faire une demande pour obtenir le remboursement du trop perçu de la part de la propriétaire. Je ne sais pas trop comment m'y prendre.

Merci de votre aide.